



COMPTE-RENDU

Assemblée Générale du 28/02/2015

Bilan saison 2013/2014

Présent(e)s à la tribune :

- Monsieur Alain QUINTANE, Président de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Monsieur Jules ESCARÉ, Vice-Président du Conseil Général de l'Aude,
- Madame Nicole BOUSQUET, Conseillère Municipale déléguée à la MJC,
- Monsieur Robert COLOMBIES, Vice-Président de la FRMJC
- Monsieur Julien SANS, Directeur de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Monsieur Jean PÉRILLOU, Trésorier de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Monsieur Guillaume CLAMAGIRAND, Commissaire aux comptes (Fiduris Audit).
- Monsieur Jean-François BOUMADI, Expert-Comptable (Exco A2A)
- Madame Nicole CLARETO, Secrétaire Générale de la MJC

Alain QUINTANE ouvre la séance à 16H40.

Cette année l'Assemblée Générale se déroule dans la salle Jo TEULON de la MJC.

Chaque participant s'est vu remettre le dossier complet contenant les rapports et bilans (document de 60 pages, téléchargeable sur le site internet de la MJC en recopiant le lien suivant : <http://www.mjc-lezignan-corbieres.com/downloads>)

Alain QUINTANE, accueille et présente les membres présents à la tribune et leurs fonctions.

Julien SANS, directeur de la MJC rappelle les modalités d'organisation des votes :

- 1 voix aux parents des adhérents mineurs de moins de 16 ans
- 2 voix aux adhérents jeunes de + de 16 ans et adultes
- les adhérents présents peuvent représenter un autre adhérent munis de la procuration signée pour 2 voix supplémentaires.

1 / Vote du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15/02/2014 :

Le compte-rendu de l'A.G. 2014 ayant été mis en ligne, il n'y aura pas de lecture et le rapport est voté à bulletin secret.

2 / Rapport Moral et d'Orientation :

Le Président de la MJC, procède à la lecture du rapport moral et d'orientation :

Noir c'est noir :

L'ambiance extérieure liée à la montée des intolérances

Les événements récents qu'a connus notre pays, et que connaissent d'autres pays européens, sont trop graves pour ne pas être relevés en tête du présent rapport.

S'ils nous interpellent c'est qu'ils frappent notre civilisation dans ce qu'elle a de plus fondamental, ce en quoi nous croyons le plus : les valeurs de la liberté d'expression et de la tolérance.

Le monde culturel, et le monde de l'Éducation Populaire, qui ont pour but principal l'épanouissement des individus et la vie en harmonie dans la cité, ne peuvent que s'en alarmer et se mobiliser pour lutter contre ces ravages.

Le danger de l'engrenage

Car, il faut regarder la réalité en face, la haine a déjà bien avancé ses pions.

La haine engendre la haine, on connaît le schéma qui conduit à une situation d'affrontement que souhaitent les extrémistes de tout bord. Ce danger est bien réel aujourd'hui.

D'un côté existe la menace de violences au nom d'un pseudo idéal mal compris.

D'un autre côté existe la tentation d'un amalgame irresponsable que réalisent joyeusement ceux qui portent au fond d'eux leurs valeurs xénophobes et réactionnaires.

L'une et l'autre risquent de se répondre au cours des années à venir, rendant de plus en plus difficile toute position fondée sur la raison.

Le rôle nécessaire de l'Éducation Populaire

L'Éducation Populaire se doit de combattre avec la même fermeté ces deux extrémismes qui au fond se ressemblent.

Plus que jamais les valeurs de la réflexion, de la tolérance et de l'ouverture doivent être mises en avant.

Plus que jamais il faut ouvrir grand les portes de la culture, du savoir et de la réflexion à tous les jeunes, surtout ceux qui pourraient rester sur les bords du chemin.

Nous devons les aider à devenir des citoyens éclairés, de ces citoyens qui ne choisissent jamais le chemin de traverse, le raccourci minable des idées qui conduisent au rejet de l'autre.

Le ciel de notre MJC s'est considérablement assombri en ce début d'année.

Il était auparavant fait de nuances de gris et d'un coin de grand bleu.

Des nuances de gris ...

La réforme des rythmes scolaires a effectivement transformé les rythmes

Dans notre environnement national la saison écoulée a été celle de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

La sagesse populaire a, si je ne me trompe, un adage qui dit que « l'enfer est pavé de bonnes intentions » qui me paraît bien s'appliquer en l'espèce.

Après un an de pratique, les effets secondaires de la mesure apparaissent et ne sont pas tous favorables. D'abord, et principalement, le rythme des enfants a considérablement changé, il s'est au final sensiblement alourdi.

Les enfants ont dû abandonner leurs activités ludiques, culturelles ou sportives du mercredi matin, d'où des recentrages obligatoires pour les associations en général et pour la nôtre en particulier.

Ensuite, nous sommes bien obligés d'évoquer le problème des financements qui reposent sur les collectivités locales au moment où celles-ci rencontrent d'autres difficultés financières.

Le recours aux associations s'est souvent fait sur la base du bénévolat, sachant que se posent alors des questions de responsabilité, de compétence et de disponibilité pour les bénévoles dans l'encadrement des groupes d'enfants.

De ce fait, bien des projets éducatifs territoriaux ne sont pas à la hauteur des ambitions de la réforme, faute de moyens.

Cette réforme qui aurait dû faire la part belle aux associations d'Éducation Populaire leur aura, en réalité, causé des soucis supplémentaires.

La nouvelle donne pour les collectivités : moins de moyens et regroupements obligatoires

Les perspectives à venir dans le secteur public local sont encore moins réjouissantes.

Dans un souci d'économie, l'Etat a décidé de diminuer les dotations de fonctionnement versées aux communes et intercommunalités. La coupe est extrêmement sensible puisqu'elle doit atteindre 12,5 milliards en 3 ans.

Cela va s'accompagner d'un regroupement des intercommunalités, qui ne nous concernera pas en Lézignanais, mais aussi d'un regroupement des régions qui nous intéressera en Languedoc-Roussillon et qui risque fort d'impacter les finances du réseau régional des MJC.

Les textes en cours de débat prévoient également de retirer aux collectivités locales la clause de compétence générale, qui leur permet d'intervenir dans tous les secteurs d'activités. Si cela était le cas il y aurait donc spécialisation des financeurs publics. Toutes ces mesures ont un sens incontestable. Il est cependant à craindre que leur mise en place brutale n'entraîne une diminution des budgets les plus directement faciles à contraindre que sont ceux de la culture et des associations.

A cet égard la commission d'enquête parlementaire chargée d'étudier « les difficultés du monde associatif dans la période de crise actuelle » a d'ores et déjà relevé que 11.000 emplois associatifs ont été perdus en 2011 et que 9.500 ont été détruits en 2013. Par ailleurs 40% des associations éprouvent des difficultés de trésorerie.

La loi « Economie Sociale et Solidaire » ne produit pas les effets escomptés

Ces perspectives économiques sont d'autant plus inquiétantes que la loi Economie Sociale et Solidaire, qui a été le grand chantier associatif 2014, et sur laquelle le réseau fondait de gros espoirs n'a pas produit les effets escomptés.

Rappelons que cette loi avait pour ambition de donner une place économique spécifique importante aux associations, induisant de nouvelles règles pour leur permettre de participer aux marchés publics et pour faciliter leur financement.

Après six mois de fonctionnement la loi n'a pas induit d'effet spectaculaire, la faute à certaines dispositions pleines de bonnes intentions mais jugées floues. « La montagne a accouché d'une souris » disent certains commentateurs issus du monde associatif.

Les procédures engagées contre la MJC et leurs conséquences

Au plan local notre MJC n'a pas manqué de soucis juridiques.

Une information très précise sur ces affaires a été présentée en Conseil d'Administration.

Je me dois ici de vous en donner une version synthétique, mais didactique, qui pourra être complétée sur simple demande.

A l'expiration du contrat liant la Ville de Lézignan à l'association Léo Lagrange pour la gestion du centre de loisirs La Lauseta, le 31 décembre 2012, la commune a décidé de lancer un appel à candidatures.

Au terme de celui-ci, la Ville nous a informé par courrier, en date du 20 février 2013, que le projet d'animation que nous avions présenté était retenu. L'association a signé le contrat d'animation du centre et a débuté son intervention le 25 février 2013. L'association Léo Lagrange a alors considéré que son personnel se trouvait automatiquement transféré à la MJC et a cessé de le payer à compter du 31 décembre 2012.

Un procès a été engagé par les personnels de Léo Lagrange qui n'avaient pas été rémunérés depuis plusieurs mois.

Ce procès a abouti devant le Conseil des Prud'hommes de Narbonne qui a considéré que les personnels avaient automatiquement fait l'objet d'un transfert à la MJC, et a condamné notre association au paiement de sommes considérables (126.194,55 € en tout).

La MJC, qui considère que les personnels appartenaient toujours à Léo Lagrange, a fait appel de cette décision.

En attendant elle a déboursé plus de 79.649,56 € de salaires, de charges sociales et de frais de défense.

Parallèlement Léo Lagrange avait également contesté la validité du contrat devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Celui-ci, en des termes très clairs, a rejeté cette demande et rappelé l'obligation de Léo Lagrange envers ses salariés.

La Cour d'Appel devrait donc, en suivant son raisonnement, annuler le jugement du Conseil des Prud'hommes et mettre un terme définitif à cette pénible affaire.

La Ville de Lézignan a assuré, sous forme d'une subvention exceptionnelle, le remboursement de l'ensemble des dépenses que cette affaire a générées à ce jour.

Toutefois, outre le sentiment d'injustice de faire l'objet d'une condamnation alors que la MJC apporte un soin scrupuleux à la gestion des contrats et de son personnel, cette affaire a entraîné d'énormes difficultés de trésorerie.

Elle devrait trouver une issue favorable prochainement.

...et un coin de ciel bleu

Car, heureusement, il n'y pas que des mauvaises nouvelles.

La réaffirmation des Services Civiques

Le Président de la République a rappelé récemment l'intérêt qu'il porte au Service Civique qui devrait être largement relancé.

Rappelons qu'à la MJC de Lézignan, 14 volontaires se sont succédé pour le plus grand bonheur de la structure et aussi des jeunes concernés.

La convention nationale des MJC

Les jeunes justement, il en sera question lors de la Convention Nationale des MJC avec pour thématique principale « LA JEUNESSE ». Cette manifestation se déroulera en octobre 2015 au Parlement Européen à Strasbourg.

Ces journées réuniront plus de 2.000 jeunes (et quelques moins jeunes) à l'appel de la Confédération des MJC de France. Le but est de leur donner la parole, de favoriser leur prise de parole et d'expression et de susciter des débats sur les enjeux de société pour développer la prise de conscience citoyenne.

Notre MJC participera activement, parmi les 750 associations qui portent des projets d'animation, à ce grand moment de démocratie participative...et festive.

L'entrée de Lézignan dans la politique de la ville

Au plan local, 2015 voit l'entrée de l'agglomération lézignanais au sein des différents accords de politique de la Ville.

Les « Contrats de Ville » offrent des moyens financiers ou autres pour engager des actions utiles.

La MJC sera, bien entendu, en soutien de la municipalité sur tous les dossiers.

Un fonctionnement interne harmonieux

2014 aura été une grande année de travaux. Elle a vu le lancement de la deuxième tranche, avec l'installation de la verrière sur le patio et la création du nouvel étage à ossature bois. Cette extension de 300 m² a permis la réalisation des nouvelles chambres du Centre International de Séjour.

Les travaux avancent sans mauvaise surprise et petit à petit notre vieille Maison change.

L'ouverture est prévue début avril 2015. La troisième tranche pourra ensuite débiter.

En matière de personnel cette année aura été particulière puisque Martine VAISSIERE, notre indéboulonnable comptable a été amenée à faire valoir des droits bien mérités à la retraite. Il était particulièrement important que ce poste particulièrement sensible soit bien pourvu. Nous avons privilégié une solution interne avec Nathalie LAFONT et cette décision ne semble avoir fait que des heureuses et des heureux.

Une action culturelle en développement

Malgré les travaux qui ont souvent gêné les acteurs, l'action culturelle a connu un essor particulier.

Il faut distinguer :

- ✓ *Le Pôle Danse est en forte croissance et la convention passée avec Art Vivant 11 permettra de mettre en place « Résidance » qui offrira à nos adhérents et adhérentes la possibilité de travailler avec un chorégraphe professionnel expérimenté.*
- ✓ *L'action « LEZ'ARTS EN FETE », après seulement deux années, s'installe comme la journée conviviale incontournable du mois de juin.*

Une action en direction de la jeunesse qui prend son essor :

Et pour finir les jeunes, encore et toujours qui sont notre préoccupation centrale.

Le Point Information Jeunesse ouvert cette année fonctionne de façon très satisfaisante.

Ils devraient avoir très bientôt un espace jeunes rénové et convivial... qui le sera encore plus avec son ouverture sur le jardin public.

2016 sera l'année des 70 ans....

C'est dire que puisque la Maison est toute jeune, elle a des projets plein la tête....

Parmi les principaux il faut citer l'ouverture d'un nouvel accueil dans le bâtiment flambant neuf du CIS qui constitue un lieu remarquable, un lieu adapté au tourisme social d'aujourd'hui.

Citons encore le lancement du projet associatif 2017-2021 prenant la suite du projet actuel qui a permis de belles avancées.

Je ne pourrais conclure ce rapport moral 2015 sans adresser mes vifs remerciements aux équipes de la MJC et à nos partenaires. Les bénévoles et les salariés qui œuvrent au quotidien pour développer notre association. Les partenaires qui soutiennent la Maison, en premier lieu la Ville de Lézignan, la CCRLCM, la CAF de l'Aude, la DDCSPP et nos fédérations régionales et départementales des MJC.

3 / Elections au CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Alain QUINTANE procède ensuite à l'élection du tiers sortant et à la reconduction des membres associés :

3-1 > ELECTION DE MEMBRES ACTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs sortants :

Francis BOISSON (randonnée pédestre) > se représente

Nicole CLARETO (randonnée pédestre) > se représente

Jean-Marie DAMAS (découvert patrimoine) > se représente

Dominique LEVIEUX (tir) > se représente

Franck LUNGINBUHL (chorale) > ne se représente pas

Delphine PAUBLANT (danse) > se représente

Jacky PINTEAUX (athlétisme) > se représente

Marjorie SAINTE-COLOMBE (multimédia) > se représente

8 postes sont à renouveler (1/3 du Conseil d'Administration) + 1 poste vacant (démission de Arezki BELLABAS)

En conséquence il y a 9 postes à pourvoir cette année.

Nouveaux candidats :

Julien SCHMITZ (Œnologie) et Fabienne POINCIN (Espagnol)

Les candidats, anciens et nouveaux, se présentent à l'assistance. Nous enregistrons 9 candidats pour 9 postes à pourvoir. Tous les candidats obtenant la majorité absolue seront élus. Le vote se déroule à bulletin secret.

Les candidats seront élus pour un mandat de trois ans de 2015 à 2018. L'un des deux nouveaux candidats occupera le siège vacant. Un tirage au sort, lors du Conseil d'Administration qui suivra l'AG, déterminera qui, entre Fabienne POINCIN et Julien SCHMITZ, ne sera élu que pour un an.

3-2 > ELECTION DE MEMBRES ASSOCIES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le directeur rappelle le règlement des membres associés. Ils peuvent être des personnes physiques ou morales choisies avec leur accord en fonction de l'intérêt qu'elles représentent pour l'association. Les membres associés sont proposés par le Conseil d'Administration au suffrage des adhérents, tous les ans, lors de l'Assemblée Générale. Ils sont élus à bulletin secret et à la majorité absolue des votants présents ou représentés. Un poste de membre associé est proposé tous les ans à la Caisse d'Allocation Familiale, partenaire de la M.J.C. Les membres associés peuvent ne pas être reconduits sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale.

Sont proposés pour les postes de membre associé :

> Jean-Pierre SALETTE (Reconduction)

> Guy FERRERES (Reconduction)

> un siège pour la CAF de l'Aude

Les votes se déroulent à bulletin secret.

4 / FINANCES :

Le Président donne ensuite la parole à Jean PERILLOU, trésorier, qui présente son rapport financier.

En exécution de la mission que nous lui avons confiée, le cabinet d'expertise comptable EXCO A2A LANGUEDOC a arrêté les comptes annuels de la MJC pour la période allant du 01 septembre 2013 au 31 août 2014. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- l'indépendance des exercices,

La présentation de nos comptes annuels est conforme aux règles générales d'établissement. Ils ont été vérifiés par le cabinet de commissariat aux comptes FIDURIS AUDIT de Béziers, mandaté pour cette mission depuis l'Assemblée Générale de 2005. Le Commissaire aux Comptes présentera son rapport avant les votes

4-1 > LECTURE DU RAPPORT FINANCIER par Jean PERILLOU :

Au 31 août 2014, nous constatons un résultat déficitaire de 12 679,53 €.

Il faut préciser que ce déficit, ramené au total des dépenses et des recettes de la structure, qui a augmenté exceptionnellement cette année de plus de 100 000 €, ne représente que 1,43 % du budget de l'association. Une première lecture des comptes fait ressortir plusieurs points significatifs.

Côté dépenses :

Malgré une baisse, dans l'ensemble, des chapitres de cette section, le montant total des dépenses a été revu à la hausse. Cela s'explique par une augmentation exceptionnelle des charges de personnel et des autres services extérieurs (Honoraires des avocats) sur l'exercice.

Cette augmentation se justifie en grande partie par le coût de la condamnation aux Prud'hommes concernant la reprise du Centre de loisirs avec le paiement des salaires et charges de l'ancienne directrice et des frais d'avocats (la somme globale de cette opération, apparaît également dans les recettes de l'exercice car elle a été compensée en totalité par une subvention municipale exceptionnelle) et par les frais de départ à la retraite de notre Secrétaire-comptable après 38 ans de bons et loyaux services (compensés pour plus de 60 % par la récupération d'une provision inscrite également dans les recettes 2013/2014). Enfin, après déduction des autres aides (subventions de l'ASP), la hausse nette correspond aux charges de personnel du Centre de loisirs, calculées sur une année entière contre 6 mois sur l'exercice précédent.

En complément des dépenses exceptionnelles décrites ci-dessus, les frais du Cabinet comptable EXCO ont augmenté pour l'année 2013/2014 et engendré également un rattrapage sur une partie de l'exercice 2012/2013, en raison de la hausse du nombre de bulletins de salaires à traiter, suite à la reprise du Centre de loisirs.

Côté Recettes :

En augmentation également, malgré une diminution considérable des recettes du Centre International de Séjour et de diverses prestations en raison des travaux d'aménagement des locaux. Cette hausse des recettes est due en grande partie à la subvention municipale exceptionnelle et à l'augmentation de la participation de l'Etat versée pour les contrats aidés (suite à l'embauche de salariés correspondant à ce type de profil).

Points positifs sur l'exercice :

L'abattement de la taxe sur les salaires qui nous permet de réaliser une économie d'environ 14.000,00 €.

La mise en place en début de saison d'une hausse concernant les tarifs des clubs a permis de dégager un résultat de 8 655 € qui servira pour l'investissement prévu pour l'agencement et l'aménagement des nouveaux locaux.

Pour l'avenir proche :**Les plus...**

- *L'ouverture des nouvelles chambres du C.I.S. avec déjà des contrats très intéressants en cours de négociation.*
- *La maîtrise de la stabilité au niveau de la masse salariale.*
- *Les nouveaux locaux qui devraient permettre la création de nouvelles actions ayant pour effet une probable augmentation du nombre d'adhérents.*

Le moins...

L'impact financier de la réforme des rythmes scolaires avec la suppression des activités prévues le mercredi matin qui engendre également une baisse des inscriptions du mardi soir (- 10.000,00 € pour les clubs d'activité et - 14.000,00 € pour le Centre de Loisirs).

En cours de négociations...

La MJC va devoir prendre à sa charge une somme d'environ 150 000 € pour le financement des investissements (bureautique, cuisine, etc...). Diverses rencontres avec des organismes financiers sont prévues pour négocier un ou plusieurs financements sur 10 ans. Pour information, depuis la fin avril 2014, la MJC n'a plus d'emprunt en cours.

Un petit mot sur le Mécénat...

Comme cela a été précisé lors du rapport financier précédent et dans divers supports d'informations, le Mécénat s'adresse à tous. Devenez membres donateurs... C'est une façon de s'engager aux côtés de la MJC pour le développement et la pérennité des activités culturelles, sportives et éducatives de l'association... et bénéficiez d'une réduction d'impôt.

Les 4 derniers exercices ayant été déficitaires, nous avons été contraints de puiser dans les fonds propres de l'association ce qui a eu pour effet de faire baisser considérablement la trésorerie. La bonne gestion, la rénovation des locaux, l'aide apportée par le mécénat, la fidélité et même l'augmentation des adhérents devraient permettre à la Maison de renforcer son fond de roulement et par la même occasion de retrouver une nouvelle jeunesse.

Je vous remercie pour votre attention.

4-2 > DOCUMENTS COMPTABLES COMMUNIQUES AUX ADHERENTS :

Les adhérents ont reçu dans leur dossier :

- Le compte de résultat du 01/09/2013 au 31/08/2014 (général et analytique), les tableaux et commentaires.
- Le bilan financier au 31/08/2014, les tableaux et commentaires
- L'évaluation des contributions volontaires en nature des bénévoles

(Voir dossier AG 2015 téléchargeable sur le site internet : www.mjc-lezignan-corbieres.com – Pages 11 à 29)

4-3 > RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE

Jean-François BOUMADI, du Cabinet comptable EXCO A2A, présente un diaporama mettant en exergue les principaux ratios financiers de la comptabilité de la MJC (le bilan, le résultat et la trésorerie au 31/08/2014).

(Voir document annexe – diaporama POWERPOINT EXCO)

4-4 > RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La parole est ensuite donnée au Commissaire aux comptes. Guillaume CLAMAGIRAND, Commissaire aux Comptes du Cabinet FIDURIS AUDIT présente son rapport :

« Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de Commerce.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Août 2014, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la MJC-CIS de Lézignan-Corbières, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels. »

Le Commissaire aux Comptes précise qu'au regard des règles et principes français, les comptes de la MJC arrêtés au 31/08/14 tels qu'ils sont présentés à l'Assemblée Générale sont réguliers et sincères. Guillaume CLAMAGIRAND, du Cabinet Fiduris Audit, donne quitus au Conseil d'Administration de la MJC.

Le Président invite ensuite les adhérents à voter à bulletin secret les rapports et tableaux financiers.

5 / TAUX DES CARTES MJC 2015/2016 :

Alain QUINTANE présente ensuite les taux de cotisations pour 2015/2016 (en vigueur à partir de septembre 2015) qui sont soumis à l'approbation des adhérents.

En premier il rappelle les taux des cotisations actuels :

- Jusqu'à 17 ans : 18 €
- 18 ans et plus : 24 €

Ensuite, il est proposé par le Conseil d'Administration l'application des taux suivants pour 2015/2016 :

- De 0 à 15 ans : 15 €
- De 16 à 25 ans : 20 €
- De 26 ans et + : 25 €

Il fait procéder au vote à bulletin secret.

6 / RAPPORT D'ACTIVITÉ :

Julien SANS, directeur, présente le rapport d'activité sous forme de diaporama.

Ce rapport d'activité présente les actions de notre association entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014. Il est présenté selon les grands domaines stratégiques de fonctionnement de la MJC. La diversité, la quantité et la qualité des activités et des actions de la MJC en 2013/2014 sont le fruit d'un travail collectif entre bénévoles et professionnels. La collaboration de l'ensemble des acteurs trouve son efficacité, dans le respect des statuts de chacun, par une répartition claire des champs d'intervention et des échanges nombreux, de sorte que, les décisions et leur mise en œuvre s'opèrent dans les meilleures conditions. Depuis 1946, cette complémentarité entre les bénévoles et les professionnels est le socle indispensable pour la pérennité de la structure.

Julien SANS précise que le rapport d'activité ne fait pas l'objet de vote, les clubs nouveaux de cette année ne sont donc pas présents dans ce bilan. Le rapport d'activité 2013/2014 traite de :

- La vie associative,
- le bénévolat,
- la gestion du personnel,
- les publics adhérents,
- les clubs d'activités,
- l'action culturelle,
- l'espace jeune,
- l'ALSH Lauseta,
- l'espace multimédia,
- le Point d'Information Jeunesse
- la communication de l'association,
- le Centre International de Séjour

A la fin de son intervention, Julien SANS, adresse ses sincères remerciements aux membres du bureau et à l'équipe de professionnels. Le directeur félicite ensuite Nathalie LAFONT qui a succédé à Martine VAISSIERE, notre secrétaire comptable.

(Voir dossier AG 2015 téléchargeable sur le site internet : www.mjc-lezignan-corbieres.com – Pages 32 à 59)

7 / INTERVENTIONS DES ADHÉRENTS ET INVITÉS :

Le Président donne la parole à l'assistance afin que les adhérents posent toutes les questions qu'ils souhaitent.

Pas de questions dans l'assistance. La parole est donnée ensuite aux invités, qui, à tour de rôle, font part de leur satisfaction d'assister à l'AG de la MJC (Robert COLOMBIES pour la FRMJC, Michel MAIQUE, pour la Ville et la CCRLCM et Jules ESCARÉ, pour le Conseil Général).

Robert COLOMBIES (représentant de la FRMJC) :

Robert COLOMBIES remercie les adhérents de leur participation, il félicite l'équipe qui a produit ce document de travail, c'est une mine d'informations. Une MJC c'est un projet associatif dans un cercle plus large qu'est l'Éducation Populaire avec ses actions de fond et ses grandes orientations. Récemment nous étions en groupe de travail avec Midi-Pyrénées pour tenter de voir la nouvelle configuration de la future grande Région, faire des propositions et enrichir le débat.

Le dispositif des Services Civiques par exemple n'est pas seulement une occupation mais une expérience, des adultes et du monde réel. C'est le thème de la Convention Jeunesse à Strasbourg où la demande des jeunes est de s'exprimer, connaître leurs députés, leur réflexion n'est pas superficielle. Pour l'action-jeunes, la rigueur ne s'applique pas qu'à la comptabilité, ici tout a du sens. Offrir des expériences par des actions citoyennes qui mettent en rapport des acteurs d'âges différents, le jeune passe de la vision personnelle à une vision collective...il y a également la mobilité avec des voyages, des métiers à travers l'Europe.

A propos de laïcité, j'ai observé au rond-point d'entrée à Lézignan « Savoir Vivre » on n'est pas sur une autre planète ici, y compris sur les 113 villes et villages de résidence des adhérents de la MJC.

La Fédération Régionale aidera toujours à former les bénévoles et je sais que la MJC est également impliquée dans la formation des professionnels. Je renouvelle les félicitations à ces bénévoles soudés, depuis tant d'années on sent l'ambiance. Que l'année des 70 ans soit favorable à la jeunesse, et merci aux partenaires financiers et spécialement à la mairie.

Jules ESCARÉ (représente le Conseil Général) :

Jules ESCARÉ félicite tous les participants très attentifs, il y a énormément d'informations, c'est une leçon de démocratie et de vie participative. Depuis 25 ans en qualité d'élu, je défends la MJC, c'est important. Nicole CLARETO qui éveillait mon attention sur l'état de la façade, il vous fallait ces locaux vous le méritez. La très belle MJC accueillera de nouveaux adhérents c'est sûr. Le Conseil Général soutient vos actions culturelles, ici il y a un esprit d'amitié et de solidarité, toutes ces valeurs à transmettre à la jeunesse. Merci

Nicole BOUSQUET (représente de la Mairie) :

Je viens d'assister à une Assemblée Générale riche et bien construite, moment fort d'échanges entre responsables et adhérents. Depuis que Monsieur Le Maire m'a confié la délégation de la MJC, je me rends compte de l'intérieur du travail accompli par l'équipe autour du Président et son Directeur. Je souligne aussi la qualité des documents fournis tout au long de l'année. Je remercie le Maire pour la confiance qu'il m'a fait en me confiant cette tâche. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit par mes prédécesseurs.

Notre MJC est en pleine mutation et les travaux réalisés et à réaliser vont conforter sa place au centre de la cité.

Notre pays qui traverse une crise grave doit s'appuyer sur les qualités que la MJC cultive en son sein :

Accueillante et au service de tous.

- ✓ *Ecole de la laïcité, ouverte, indépendante, autonome, responsable, tolérante, droit à la différence.*
- ✓ *Maintien des liens sociaux.*
- ✓ *Il fait bon y vivre ensemble.*
- ✓ *Permettre à tous, jeunes et adultes qui la fréquentent de s'instruire, de se distraire et de se former à l'exercice des responsabilités et de la citoyenneté.*
- ✓ *Replacer l'homme au centre des préoccupations de tous les projets, toutes les actions.*
- ✓ *Renforcer la vie associative en véritable partenariat de l'action communale.*
- ✓ *La MJC se veut au centre d'une société plus solidaire, sans discrimination aucune.*

Aujourd'hui, je pense que la nôtre, celle qui nous rassemble aujourd'hui, joue pleinement son rôle autour d'une équipe soudée, riche en innovations, en travail accompli tout au long de l'année.

N'oublions pas tous ces bénévoles toujours à la tâche. Sans oublier l'implication de qualité chez les intervenants dans la mise en place des rythmes scolaires.

Pour ma part, je me réjouis de la pleine confiance instaurée entre la VILLE et la MJC ;

La ville sera toujours à vos côtés connaissant votre implication de tous les jours.

Un petit clin d'œil à Isabelle POURSIÈNE qui joue la montée en ce moment. Bonne chance.

Merci à mes collègues, Amandine, qui siège avec moi dans notre maison et Valérie pour leur présence.

Merci de m'avoir écouté.

8 / PROCLAMATION DES RÉSULTAT :

Les opérations de dépouillement n'étant pas terminées, Alain QUINTANE informe que la proclamation des résultats des différents votes se fera avant le repas.

L'Assemblée Générale 2015 est clôturée à 18h50 et se poursuit par un apéritif dînatoire et une soirée dansante.

VOTE N°1 > PV AG 2014	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	15	371	0	7
VOTE N°2 > RAPPORT MORAL	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	7	375	0	7
VOTE N°3 ELECTION TIERS SORTANT > BOISSON	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	5	371	11	2
VOTE N°3 ELECTION TIERS SORTANT > CLARETO	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	4	374	8	3
VOTE N°3 ELECTION TIERS SORTANT > DAMAS	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	2	379	7	1

VOTE N°3 ELECTION TIERS SORTANT > LEVIEUX	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	6	380	3	0
VOTE N°3 ELECTION TIERS SORTANT > PAUBLANT	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	12	376	1	0
VOTE N°3 ELECTION TIERS SORTANT > PINTEAUX	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	7	378	2	2
VOTE N°3 ELECTION TIERS SORTANT > POINCIN	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	3	369	11	4
VOTE N°3 > SAINTE-COLOMBE	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	10	377	2	0
VOTE N°3 ELECTION TIERS SORTANT > SCHMITZ	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	12	374	3	0
VOTE N°4 MEMBRES ASSOCIES > FERRERES	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	10	376	3	0
VOTE N°4 MEMBRES ASSOCIES > SALETTE	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	4	380	3	2
VOTE N°4 MEMBRES ASSOCIES > CAF	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	5	384	0	0
VOTE N°5 RAPPORT FINANCIER	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	2	387	0	0
VOTE N°6 COMPTE DE RESULTAT	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	7	380	1	1
VOTE N°7 BILAN FINANCIER	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	7	381	0	1
VOTE N°8 COTISATIONS	BULLETINS	EXPRIMES	ABSTENTION	POUR	CONTRE	NUL
	404	389	4	360	18	7

L'Assemblée Générale 2015 est clôturée à 18h50 et se poursuit par un apéritif dînatoire et une soirée dansante.

La Secrétaire de Séance
Nicole CLARETO



Le Président
Alain QUINTANE



Le Directeur
Julien SANS

